COMMUNE DE CONTAMINE-SARZIN

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le
ID : 074-217400860-20230327-D_2023_03_2725B-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois **Commune de Contamine-Sarzin** **(74270)**	**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal** **Séance du lundi 27 mars 2023** Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 27 mars 2023 à 20h00 sous la présidence de Madame Anne-Marie Ceccon, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 11 **Délibération n°D_2023_03_27_25**	Etaient présents : Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, M. Julien Langloys, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent ayant donné procuration : / Absent excusé : M. Louis Buda Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Budget eau et assainissement - Adoption du compte administratif de l'exercice 2022

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Ceccon, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget eau et assainissement de l'exercice 2022 qui s'établit ainsi :

EXPLOITATION

DEPENSES	RECETTES	DEFICIT DE CLOTURE
103 051.91 €	103 042.77 €	- 9.14 €

RESTES A REALISER
0.00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT DE CLOTURE
47 468.92 €	48 329.42 €	860.50 €

RESTES A REALISER
7 390.08 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité et à mains levées le compte administratif du budget eau et assainissement 2022.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 28 mars 2023 De sa publication : 29 MARS 2023 Et de sa mise en ligne le : 29 MARS 2023	Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le 27 mars 2023 Le Maire-Adjoint, Le secrétaire de séance, Anne-Marie CECCON Pierrette BATON MARECHAL